



Groupe Air France
**LE POUVOIR
D'AGIR**

TRANSFERT DU **CET** POUR LA **RETRAITE**

DU 1^{ER} JUIN AU 7 JUILLET

Si vous souhaitez alimenter votre dispositif **RETRAITE**
C'est MAINTENANT !



En **Easy RH**, onglet **Rémunération**, chapitre « MON CET », le « Relevé des droits affectés au CET » peut être rempli à partir du 1^{er} juin.

La ligne des droits monétisables indique le **nombre d'heures que vous pouvez transférer** sur votre PERCOL ou PERO (uniquement pour les cadres), car les jours de congé en sont exclus.

Le PERCOL est géré par Natixis, le PERO (ancien art 83 des cadres) par Malakoff Humanis. Les deux dispositifs sont accessibles sur votre compte Natixis.

Chaque année, vous pouvez déplacer **70 heures maximum** que vous percevrez au moment de votre départ à la retraite, au tarif en vigueur en juin 2026. Cette information sera indiquée sur votre fiche de paie de juillet 2026 (la CSG en sera déduite) « versement PERCOL » ou « versement PERO ».

En déplaçant ces heures, vous serez **exonéré d'impôts sur les revenus 2026**, dès lors que vous remplissez les cases suivantes :

Pour vos déclarations :

Pour le PERCOL : case 1 SM pour vous et 1 DN pour le conjoint de votre déclaration l'impôt. Ce montant sera intégré dans le calcul du plafond des déductions volontaires au titre de l'épargne retraite pour la déclaration des revenus. Ce montant global doit être déclaré dans la rubrique 6 QS pour vous ou 6 QT pour votre conjoint.

Pour le PERO (des cadres) : Ce montant sera déclaré dans la rubrique 6 QS pour vous et 6 QT pour votre conjoint, montant qui est indiqué sur la fiche de paie du mois de décembre sous le libellé « Cumul retraite sup ».

Les fiches relatives au sujet disponibles en Intralignes sont claires et peuvent vous aider.

NB : si vous maintenez cette épargne pendant la retraite, les frais de gestion seront à votre charge.

Si vous la débloquez, la plus-value du PERCOL sera prélevée de la CSG-RDS et le PERO sera imposable.

Donne-toi LE POUVOIR D'AGIR
Rejoins la CFDT !



CFDTAF.ORG



CFDT AIR France

CFDT Groupe Air France
45 rue de Paris - Bât Pégase - 2ème étage
93290 TREMBLAY EN FRANCE
Tel. 01 41 56 04 83

